



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1802**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue de la République - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1802**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue de la République - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

La rue de la République se situe à Vaulx en Velin, Commune de plus de 40 000 habitants de la partie est de l'agglomération lyonnaise et plus précisément au cœur de Vaulx en Velin Village, noyau ancien de la Commune, dont l'urbanisation s'est développée en étoile autour de la rue de la République. Un des enjeux majeurs de développement du secteur est le confortement de Vaulx Village dans son rôle de pôle de vie secondaire de la Commune, le reliant aux autres polarités et quartiers de Vaulx en Velin.

La présente opération a pour objet de transformer la section de la rue de la République / Blanqui-Pasteur pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, reliant entre eux les espaces centraux de Vaulx en Velin Village et plus généralement les autres polarités de la Commune.

II - Objectifs principaux du projet

La Métropole de Lyon a décidé de réaliser un réaménagement de cette rue centrale répondant aux objectifs suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- . apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- . sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes doux (marche à pied, vélo),

- . requalifier l'espace public en créant un axe piéton de type mail paysager au Nord tout en agrandissant les trottoirs au Sud le long des commerces ;

- conforter le cœur de quartier et relier les espaces centraux :

- . affirmer l'axe majeur de Vaulx en Velin Village,
- . relier les espaces centraux du Village : l'îlot Grandclément, la place Boissier, le Château et l'Église,
- . soutenir le développement de l'attractivité commerciale du quartier.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3047 du 25 juin 2012, d'un montant de 100 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, pour le financement des études générales nécessaires au projet de la rue de la République (mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), sondages et levés topographiques).

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme sera votée par délibération du Conseil du 18 septembre 2017, pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses sur le budget général, pour les frais de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la rue de la République.

Les différentes individualisations d'autorisation de programme porteront alors le montant global de l'opération à 600 000 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour l'attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue de la République.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 juillet 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises FOLIA / CAP VERT, pour un montant de 332 050 € HT, soit 398 460 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises FOLIA / CAP VERT, pour un montant de 332 050 € HT, soit 398 460 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2732 le 25 juin 2012 sur le budget principal, sous réserve de l'adoption par le Conseil du 18 septembre 2017 de l'individualisation de l'autorisation de programme concernée.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.